

1) Pollution par hydrocarbures

Horaires Normaux : Le réflexe à avoir est de penser à la sécurité des personnes et des biens.

	Petite pollution (ex : accident de la circulation)	Pollution moyenne (ex : déversement lors d'une livraison)	Pollution importante (ex : renversement d'une citerne de camion)
Personnes à prévenir	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exploitant du réseau de collecte ✓ Direction de la Voirie 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exploitant du réseau de collecte et de la station de traitement ✓ Direction de la Voirie 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exploitant du réseau de collecte et de la station de traitement ✓ Unité Métrologie - Autosurveillance ✓ Direction de la Voirie ✓ Mairie concernée ✓ DDTM et ONEMA (garde pêche) ✓ Pompier - cellule départementale anti-pollution
Interventions DA	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Épandre manuellement de l'absorbant (terre de diatomée) sur les hydrocarbures. <i>Chaque véhicule d'équipe égoutier dispose d'environ 15 à 20 litres d'absorbant. L'absorbant souillé doit ensuite être récupéré et traité comme un déchet.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Empêcher les hydrocarbures de pénétrer dans les bouches d'égout en utilisant des coussins ou des boudins absorbants. ✓ <u>Par temps sec</u> : placer un obturateur dans le réseau EP au niveau du regard le plus proche. ✓ <u>Par temps de pluie</u> : aller jusqu'à l'exutoire et mettre en place un barrage flottant (boudin de 3 ou 5m que l'on peut assembler). <i>Tout le matériel est disponible au magasin du Centre Technique d'Assainissement.</i> ✓ Faire appel à un vidangeur privé pour pompage et nettoyage du réseau (cf. rubrique "numéros utiles"). ✓ Prendre les coordonnées de la personne responsable de la pollution et lui demander de contacter son assureur, sachant que le montant des dégâts lui sera facturé. A défaut rechercher l'origine de la pollution. 	<p>Même démarche que pour une pollution moyenne avec en complément :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Demander aux pompiers d'apporter un barrage flottant pour l'installer sur le milieu récepteur. ✓ Rechercher l'origine de la pollution et dresser un procès-verbal. ✓ Si la pollution peut se retrouver au niveau d'un poste de relèvement et la STEU : mettre en place une surveillance de la ou des stations de pompage. (Station de pompage de Cleunay : prévoir la dérivation des hydrocarbures vers le bassin tampon, en fermant partiellement la vanne de régulation).

Horaires Astreintes : Le réflexe à avoir est de penser à la sécurité des personnes et des biens.

	Petite pollution (ex : accident de la circulation)	Pollution moyenne (ex : déversement lors d'une livraison)	Pollution importante (ex : renversement d'une citerne de camion)
Personnes à prévenir	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Astreinte DA 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Astreinte DA ✓ Astreinte Voirie 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Astreinte DA ✓ Astreinte Voirie ✓ DDTM et ONEMA (garde pêche) ✓ Pompier - cellule départementale anti-pollution
Horaires ASTREINTES Interventions Astreinte DA	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Épandre manuellement de l'absorbant (terre de diatomée) sur les hydrocarbures. <i>Le véhicule d'astreinte est équipé de sacs d'absorbant. L'absorbant souillé doit ensuite être récupéré et traité comme un déchet.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Empêcher les hydrocarbures de pénétrer dans les bouches d'égout en utilisant des coussins ou des boudins absorbants. ✓ Prévenir le cadre d'astreinte DA (06.24.13.61.40) et commencer à rechercher l'origine de la pollution ✓ Avec les plans du réseau (<i>planche 1/2000 VdR disponible dans le véhicule d'astreinte</i>) et l'aide du cadre d'astreinte DA, rechercher l'exutoire pour placer un boudin de 3 ou 5m de long à la sortie. <i>Le matériel est disponible à la station essence du Parc Auto (voir situation en annexe)</i> 	<p>Même démarche que pour une pollution moyenne avec en complément:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Demander aux pompiers d'apporter un barrage flottant pour l'installer sur le cours d'eau (cellule départementale anti-pollution) ✓ Appeler la DDTM et l'ONEMA (garde pêche)

2) Autres Pollutions

Autres cas de pollution par rejet direct dans le réseau

Des pollutions peuvent se produire par rejet direct dans les collecteurs. Il s'agit en général d'incidents sur des sites industriels, de fuites sur des citernes à fioul de particuliers ou de déversements volontaires de solvants suite à des travaux de peinture par exemple. La difficulté est de retrouver l'origine de la perturbation, les odeurs de gazole ou de solvant étant perceptibles sur une très grande zone.

<p>Horaires NORMAUX</p> <p>Interventions DA</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ En cas de besoin (risque pour la sécurité ou risque de pollution importante), prévenir les pompiers, la DDTM et la mairie concernée. ✓ Mettre en place une ventilation (ouverture de plusieurs tampons et ventilation mécanique) dans le secteur ou l'odeur est la plus ressentie. ✓ Mettre en place un ou plusieurs ballons obturateurs afin de confiner la pollution. ✓ Organiser le pompage des matières dangereuses (par les pompiers ou l'auteur de la pollution) ✓ Effectuer des recherches pour localiser l'origine de la pollution. ✓ En fonction du secteur, prévenir l'exploitant concerné.
<p>Horaires ASTREINTES</p> <p>Interventions Astreinte DA</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prévenir le cadre d'astreinte DA (06.24.13.61.40) ✓ En cas de besoin (risque pour la sécurité ou risque de pollution importante), prévenir les pompiers, la DDTM et la mairie concernée. ✓ Mettre en place une ventilation naturelle par ouverture de plusieurs tampons dans le secteur ou l'odeur est la plus ressentie. ✓ Effectuer des recherches pour localiser l'origine de la pollution. ✓ Si la pollution peut se retrouver au niveau d'un poste de relèvement et la STEU : mettre en place les mesures de sauvegarde adaptées (mise en place de ballons obturateurs et pompage).

3) Personnes à contacter :

Maitre d'Ouvrage Rennes Métropole :

Secrétariat de la direction :

K. Malet (si un Usager Non Domestique est responsable de la pollution) :
Unité Métrologie – Autosurveillance

02.23.62.24.10 qui informe le responsable du secteur concerné :

02.23.62.24.73
30.85.12
06.11.31.26.21
06.24.13.61.40

Cadre d'astreinte DA :

Exploitants :

- Régie de Rennes Métropole :
- SAUR :
- VEOLIA :

02.23.62.24.70
02.78.51.80.09
09.69.32.35.29

Direction de la Voirie

02.23.62.23.90
06.24.13.63.45

Astreinte Voirie

DDTM :

02.90.02.31.58
02.90.02.31.50

Vidangeurs récupérant les hydrocarbures :

- SBHIR, rue de la Donelière à RENNES
- SITA OUEST rue des Landelles à CESSON
- SARP OUEST 3 rue Denis Papin à St ARMEL
- SANI OUEST à St Jacques de la Lande

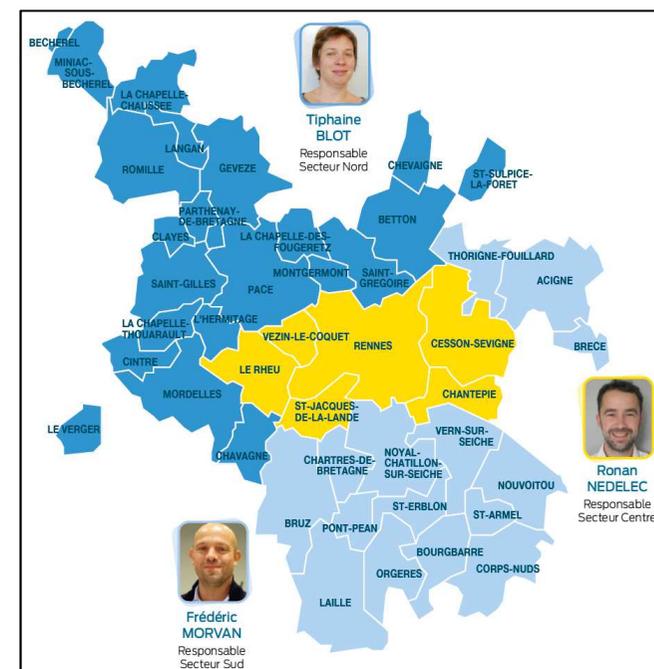
02.99.38.29.11
02 99 22.72.60
02.99.62.12.13
02.99.60.98.80

Pompiers :

18

Astreinte ONEMA (Garde pêche) :

06.72.08.10.40 /
06.72.08.15.43



4) Recherche de l'origine de la pollution :

Cette recherche a 2 objectifs: faire cesser la pollution si elle est toujours active et pouvoir dresser un procès-verbal sur les pollutions importantes ou dangereuses.

<p align="center">Recherche de pollution dans le réseau</p> <p>La méthode à utiliser doit s'adapter aux exigences de terrain mais dans les grandes lignes, elle est toujours la même:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se rendre à l'endroit où la pollution a été signalée. - Remonter le réseau en vérifiant la présence de la pollution de manière visuelle ou olfactive (attention, l'odeur n'est pas toujours fiable, il faut vérifier sur chacune des branches pour identifier la prépondérante). <p>⚠ NE JAMAIS DESCENDRE DANS LES REGARDS PENDANT LA POLLUTION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appeler les pompiers pour savoir s'ils ont connaissance d'un incident pouvant expliquer cette pollution. 	
<p>Horaires NORMAUX</p> <p>Interventions DA</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Avertir la cellule métrologie qui organisera les recherches. ✓ Sans attendre leur arrivée sur le terrain, commencer à remonter le réseau. ✓ Si il y a suffisamment de personnel disponible, envoyer du personnel directement aux endroits stratégiques du bassin versant amont: exutoire ZI, autre collectivité... ✓ Si la pollution est importante ou dangereuse, prévenir la mairie concernée afin qu'un Procès-Verbal puisse être dressé. ✓ Prendre un (voir plusieurs) échantillons le plus en amont possible de la pollution. Le confier au laboratoire pour conservation et analyse.
<p>Horaires ASTREINTES</p> <p>Intervention Astreinte DA</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Avertir le cadre d'astreinte DA (06.24.13.61.40) qui organisera les recherches ✓ Sans attendre son arrivée sur le terrain, commencer à remonter le réseau (plans au 1/2000 VdR disponibles dans camion). ✓ Si la pollution est importante ou dangereuse, prévenir la police nationale afin qu'ils puissent dresser un Procès-Verbal. ✓ Prendre un (voir plusieurs) échantillons le plus en amont possible de la pollution (le matériel de prélèvement est disponible dans le placard à l'entrée du couloir du labo à Beurade : glacière, gants latex, seau, corde, louche télescopique et flacons). Le confier au laboratoire pour conservation et analyse (échantillon à déposer dans un frigidaire au labo).

ANNEXE : Localisation des boudins absorbants à Parc Auto

